



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 1 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 1 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7227

## 1 Intitulé du projet

Le programme de travaux retenu porte sur la pose d'une nouvelle conduite de diamètre 800 mm, de sécurisation d'alimentation en eau potable, depuis l'usine des eaux des Ponts de Cé, située sur l'île au Bourg, jusqu'à un point d'interconnexion, situé dans la ville d'Angers (rue Villesicard).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ANGERS LOIRE METROPOLE - DEA

Raison sociale

N° SIRET

2 4 4 9 0 0 0 1 5 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ESPERET

Prénom(s)

Frédéric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Evaluation environnementale par examen au cas par cas via la rubrique 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances.	Canalisation d'eau, dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement, par la longueur, est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>2</sup> . le projet correspond à 2 712 m <sup>2</sup> . par ailleurs le projet s'inscrit dans la rubrique suivante, au titre de la loi sur l'eau Article R.214-1 du Code de l'environnement 1110 : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits...

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La nature du projet est détaillée dans l'annexe 8.

Il s'agit d'un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Angers Loire Métropole.

Le projet porte sur la mise en place d'une canalisation enterrée de diamètre 800 mm sur une distance de 3 390 m, depuis l'usine de production des Ponts de Cé, jusqu'à un point de connexion rue Villesicard en centre ville.

De part la nature de l'ouvrage et les rubriques présentées au chapitre 3, il ressort que les effets du projet sur l'environnement seront perceptibles pendant la phase travaux.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont détaillés en annexe 8

Il s'agit de sécuriser l'alimentation en eau potable d'une grande partie de la population d'Angers Loire Métropole.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'annexe 8 décrit le déroulement des travaux car c'est précisément lors de cette étape du projet que les effets sur l'environnement sont potentiellement les plus significatifs.

La conduite va être enterrée sur la totalité du tracé sur un linéaire de 3 390 mètres.

Sa pose depuis l'usine d'eau potable des Ponts de Cé jusqu'à la rue de Villesicard va nécessiter des franchissements.

- La RN260 bretelle d'accès à l'A87 sur un linéaire d'environ 60 m ;
  - Le rond-point de l'Avenue Galliéni aux Ponts de Cé sur un linéaire de l'ordre de 120 m ;
  - L'Authion et sa digue: sur un linéaire de l'ordre de 160 m ;
  - Le bras de Saint Aubin de la Loire et la digue de la levée de Belle-Poule sur un linéaire d'environ 260 m
- Ces franchissements seront assurés par des techniques sans tranchées, soit par micro tunnelier soit par tarière, selon les linéaires concernés.

Lors de ces franchissements par des techniques sans tranchées, toutes les précautions seront prises pour ne pas perturber les ouvrages franchis.

De même les emprises des travaux seront définies pour éviter ou réduire l'incidence du projet sur les écosystèmes et le voisinage.

Enfin à l'issue des travaux le site sera remis dans son état initial.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de l'ouvrage nécessitera des accès réguliers à des équipements prévus à cet effet :

- les vannes pour isoler certains tronçons,
- les ouvrages de vidanges,
- les ventouses.

L'exploitation nécessitera des visites annuelles. Ces différents organes, implantés sur les plans (AVP) sont situés en bordure de chemins agricoles et de routes. Ils sont accessibles en véhicules et de ce fait, la phase exploitation n'aura pas d'incidence sur la flore et les zones humides.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'ouvrage destiné à doubler l'acheminement de l'eau vers Angers, en complément d'une canalisation de diamètre 1000 mm déjà en service, il n'est pas prévu de démantèlement. Cet investissement a vocation à rester en place de manière pérenne.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le détail des procédures administratives est présenté en annexe 8 :

- Un dossier Loi sur l'eau pour lequel on pourrait s'orienter vers une déclaration : Rubrique 1.1.1.0 : sondage forage, essai de pompage pendant la phase travaux,
- dossier demande de dérogation espèce protégée éventuellement à l'issue de l'inventaire complet,
- Une analyse d'incidences Natura 2000 intégrée dans le dossier loi sur l'eau,
- Une MECDU du fait que le règlement de la zone UC ne permet pas les travaux assimilables à des équipements d'intérêt collectif et services publics,
- Une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme pour réalisation de travaux dans le périmètre de protection des abords d'un monument historique,
- Une saisine du Service Régional de l'Archéologie emprises du projet sont soumises à un diagnostic d'archéologie.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
diamètre longueur surface	800 mm 3 390 m 2 712 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  -  0 °  5  1 ,  9  3 "  7 Lat. :  4  7 °  4  2 ,  3  7 "  2

Point de d'arrivée : Long. :  -  0 °  5  2 ,  6  8 "  6 Lat. :  4  7 °  4  4 ,  5  5 "  6

##### Communes traversées :

Les Ponts de Cé, Angers

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet va traverser différentes zones du PLU : Naturelle, Agricole , urbanisée cf. annexe 8.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : 520015596 LIT MINEUR, BERGES ET ILES DE LOIRE ENTRE LES PONTS DE CE ET MAUVES-SUR-LOIRE  ZNIEFF 2: 520013069 VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AU BEC DE VIENNE détail annexe 10
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral de biotope est situé dans la zone éloignée de l'inventaire cf annexe 10.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine situé à 2,6 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un espace naturel sensible (annexe 10) patrimoine mondial UNESCO : vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone humide est située dans le lit majeur de la Loire : zones 5,6 et 7 de l'inventaire état initial (annexe 10). Le projet prévoit toutefois une remise en état du site après travaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit des risques naturels d'inondations PPRI du val de Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit du périmètre de protection immédiat du captage de l'île au bourg qui alimente l'usine des Ponts de Cé. Des précautions seront prises pendant la phase travaux pour limiter les risques de pollution accidentelles (mesures détaillées en annexe 10).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un site NATURA 2000 cf annexe 10. Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ZPS FR5212003 La zone couvre 0,8% de l'aire d'étude rapprochée. SIC FR5200629 La zone couvre 0,8% de l'aire d'étude rapprochée. Le sud de la zone d'étude est en espace naturel sensible.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise du zonage patrimoine mondial UNESCO (vallée de la Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter la mise en œuvre de pompage. Les remontées de nappe sont globalement observées sur le tronçon suivant : PK 0 à PK 1950 : zone d'inondation par la nappe depuis le départ de l'usine jusqu'au boulevard Galliéni. Pour autant, les eaux d'exhaure seront restituées dans la Loire, à proximité du lieu de pompage, après filtration pour abattre les éventuelles matières en suspension. Le détail des mesures sera présenté dans le dossier loi sur l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux souterrains ne vont pas modifier les masses d'eau souterraines, même si l'ouvrage enterré sera en contact avec la masse d'eau. L'enrobage de la conduite avec des matériaux issus du site limite les risques de drainage de la tranchées, après travaux, tout particulièrement en zone humide. En effet, par nature, les matériaux du site ne seront pas plus drainants après, qu'avant les travaux. Le détail sera présenté dans le dossier loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a aura des matériaux excédentaires de l'ordre du volume de la conduite: 3 000 m <sup>3</sup> , en fonction de la technique de forage. Ces matériaux seront valorisés et en tout état de cause, ne seront pas stockés sur site, en zone humide.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet lui même participe à la sécurisation des équipements d'alimentation en eau potable de l'agglomération. Le projet n'aura aucune incidence sur l'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre des mesures d'évitement : optimisation du tracé, adaptation des périodes de travaux, passages souterrains en zone sensible (cours d'eau, Zone NATURA 2000). Le projet intègre des mesures de réduction : remise en état des sols après travaux (y compris horizons pédologiques) Les mesures qui vont permettre de limiter l'incidence des travaux sur la biodiversité existante sont détaillées en annexe 10.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un tracé optimisé va permettre d'éviter certains sites sensibles identifiés: mare, muret, alignement d'arbres. Si dans le cadre de la définition du tracé à l'échelle parcellaire, certaines espèces sensibles ou zones humides étaient concernées, le dossier NATURA 2000 établi dans le cadre du dossier loi sur l'eau apportera une réponse pour éviter réduire voire compenser l'incidence des travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages étant enterrés il n'y aura pas de consommation d'espace naturel, agricole ou forestier. Les terrains agricoles seront de nouveau exploités après les travaux. Le projet ne traverse aucun espace forestier.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux vont se dérouler derrière les digues de protection Belle Poule et Authion, en conséquence le projet ne sera pas soumis aux risques d'inondation. En parallèle, il est prévu dans le cadre des travaux souterrains, pour franchir les digues et travailler dans leur environnement, de prendre les mêmes précautions que pour le franchissement d'une voie SNCF.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont générer des perturbations de trafic principalement au niveau de la zone nord, en site urbain et également dans la traversée du bourg des Ponts de Cé, afin d'accéder au site de l'usine de production d'eau potable. L'annexe 8 détaille l'ensemble des mesures prévues pour réduire l'incidence des travaux sur le trafic routier. L'impact du trafic ne va concerner que les circulations locales.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux uniquement, sauf en secteur NATURA 2000 car la traversée sera effectuée en souterrain. En zones sensibles, un état initial acoustique sera réalisé avant travaux et des mesures seront réalisées pendant travaux (annexe 9).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de forage vont générer des vibrations pendant les travaux uniquement. En revanche l'installation en service ne va pas générer de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'émissions en phase d'exploitation. Des émissions sont prévisibles en phase travaux, au niveau des fosses de forage des microtunneliers (travail en 3X8). Un éclairage adapté est prévu afin de limiter les nuisances.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rejet sera généré par le pompage de nappe en fond de fouille, avec rejet en Loire et l'Authion, après décantation et filtration par géotextile, pour limiter les rejets de matières en suspension. Le détail sera présenté dans le dossier loi sur l'eau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Loire et l'Authion

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une production de déchets pendant la phase travaux est prévisible au niveau des bases vie, implantées hors zone sensible. Une collecte sélective des déchets sera mise en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de la vallée de la Loire inscrite au patrimoine UNESCO mais les ouvrages seront enterrés, en conséquence le projet n'aura pas d'incidence sur le patrimoine. En phase travaux, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues pour préserver la biodiversité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux l'activité agricole sera perturbée du fait de la réalisation de la tranchée. Une indemnisation est prévue pour l'exploitant agricole pour le dédommager de sa perte d'exploitation. En site urbain, des mesures sont prévues pour réduire les perturbations du trafic routier pendant les travaux.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La zone des travaux se situe en partie en zone humide, des mesures sont donc prévues pour préserver la biodiversité. Le détail est présenté en annexe 10, relative aux enjeux des zones humides et faunes flores. Quatre sites sensibles ont été par ailleurs identifiés:

- En Zone nord, le muret de pierre susceptible d'abriter des reptiles et des passereaux : ce muret ne sera pas impacté par le projet.
- Le bassin pluvial des maisons rouges qui abrite des amphibiens. Le tronçon de la canalisation a déjà été posé en attente sous ce bassin lors de sa mise en œuvre. En conséquence le projet ne va pas intervenir sur ce secteur.
- La présence d'un alignement remarquable identifié au PLU, avec présence d'un grand Capricorne dans un des arbres. Le tracé va éviter cet arbre.
- Le roncier en bordure du chemin d'accès localisé sur la zone 7.2 de l'inventaire. Ce roncier sera préservé.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le détail des mesures est présenté en annexe 9.

Les mesures pour éviter

- ME1 : mesure de calage du tracé pour éviter les gros arbres à cavité, les zones potentielles d'espèces animales et végétales sensibles, les mares à amphibiens ;
- ME2 : traversée de La Loire et de l'Authion en forage, mesure pour éviter les perturbations d'activité, d'habitat et de mouvement d'espèces animales ;
- ME3 : traversée des voies de circulation, des canaux et rivière en forage, mesure pour éviter les perturbations de trafic, les pertes temporaires d'habitats et la destruction de boisement ;
- ME5 : adaptation de la période de coupe de la végétation hors période de la nidification des oiseaux, du mois de septembre à la fin février ;
- ME6 : adaptation de la largeur de la piste de travail qui devra être minimisée dans les zones sensibles
- ME7 : préservation obligatoire des gros arbres à cavités et galeries, avec adaptation de la zone de chantier en conséquence, et pose de mastic cicatrisant sur les coupes des plus grosses racines rencontrées en tranchée ;
- ME8 : adaptation des horaires de travail, travail uniquement de 7H00 à 20H00 hors chantier microtunnelier, pour éviter les gênes sonores pour les populations et les espèces animales chassant de nuit ;
- ME9 : fermeture des extrémités de la conduite en cours de pose pour éviter l'introduction d'espèces animales ;
- ME10 : déplacement hors zone d'influence des travaux, d'amphibiens, lorsque le chantier se localise à proximité de mares ;

mesures pour réduire

- MR1 : balisage des mares pour préservation des zones à enjeu ;
- MR2 : tri des terres et stockage différencié de la terre végétale ;
- MR3 : adaptation de la largeur de la piste de travail en traversée de haie (réduction à un maximum de 6.00 m) ;
- MR6 : limitation du risque de pollution accidentelle avec des dépôts et stockage hors des zones humides, des

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente des effet sur l'environnement quasi exclusivement en phase travaux.

Les précautions ont été prises pour limiter les effets à travers :

- le choix du tracé ,
- les techniques de mise en œuvre ,
- les périodes d'intervention.

Les effets des travaux concernent principalement l'eau et la biodiversité, ses effets seront donc traités en détail dans le cadre du dossier loi sur l'eau et l'analyse au titre de NATURA 2000 et si nécessaire dans le cadre du dossier CNPN. Le projet sera également soumis à l'ABF.

La réalisation d'une étude d'impact apparaît de ce fait superflue.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8: caractéristiques générales de l'opération.	<input type="checkbox"/>
2	Annexe 9: Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles.	<input type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée.	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

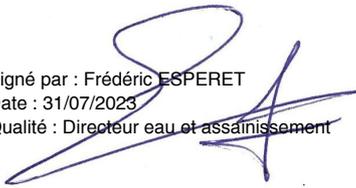
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signé par : Frédéric ESPERET  
Date : 31/07/2023  
Qualité : Directeur eau et assainissement

Signature du (des) demandeur(s)